97/83/2825SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

DECRET N° 97 083 /PRES
portant promulgation de la loi n° 009/97/ADP du 04 février 1997.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 036/ADP/PRES/CAB du 13 février 1997, transmettant pour promulgation la loi n°009/97/ADP du 04 février 1997 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Est promulguée la loi n° 009/97/ADP du 04 février 1997, portant autorisation d'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République Centrafricaine dans le cadre de la mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publiée au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 février 1997

Blaise COMPAORE

97/83/2025SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N°009/97/ADP
PORTANT AUTORISATION D'ENVOI D'UN CONTINGENT MILITAIRE BURKINABE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DANS LE CADRE DE LA MISSION INTERAFRICAINE DE SURVEILLANCE DES ACCORDS DE BANGUI (MISAB)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;

VU la Résolution n°01/92/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 04 février 1997
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à envoyer un contingent militaire burkinabé en République Centrafricaine dans le cadre de la Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB)

Article 2 : La durée de la mission est de douze (12) mois renouvelable.

Article 3 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
Ouagadougou, le 04 février 1997

Le Secrétaire de séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple - BURKINA FASO

Dr Bongnessan Arsène YE

97/83/2825SGG-CM/DAD

ARTICLE 7 : Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 7 mars 1997

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Kadré Désiré OUEDRAOGO

P. Le Ministre de l'Economie et des Finances,
le Ministre Délégué chargé des Finances et du
Développement Economique

Tertius ZONGO